

Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le 7 août 2018 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.

Sont présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, et messieurs les conseillers : Wilfrid Bérubé, Yves Fontaine, Mario Guimont, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bonenfant.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Bonenfant, maire, procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2018-08-96

Monsieur le maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par; Mario Guimont
Appuyé par; Yves Fontaine

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018 RÉSOLUTION 2018-08-97

Les membres ont reçu copie de ce procès-verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Yves Fontaine

Et résolu à l'unanimité d'en faire faire l'adoption, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2018 RÉSOLUTION 2018-08-98

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier. Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Mario Guimont

Et résolu que les comptes à payer au montant de 66 897.29\$, des comptes payés en juillet pour 14 864.25\$ ainsi que les salaires des employées et des élus payés au montant de 15 018.50\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Dominique Létourneau, secrétaire-trésorière

La conciliation bancaire en date du 31 juillet 2018 est déposée.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par monsieur le maire et/ou la secrétaire :

➤ **BUDJET RÉVISÉ DE L'OMH**
RÉSOLUTION 2018-08-99

Considérant la réception du Budget révisé de l'office municipal d'habitation de Saint-Juste-du-Lac.

Il est proposé pas; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Mario Guimont

Et résolu d'accepter le nouveau budget que tel présenté.

Adoptée à l'unanimité

➤ **INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE**
RÉSOLUTION 2018-08-100

Il est proposé par; Mario Guimont
Appuyé par; Wilfrid Bérubé

Que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac autorise Dominique Létourneau, directrice générale et Claudine Ouellet, secrétaire trésorière adj. a assisté au colloque de Zone qui aura lieux le 6 septembre à Saint-Cyprien.

Adoptée à l'unanimité

➤ **INVITATION AU GALA DE L'ENTREPRISE 2018**
RÉSOLUTION 2018-08-101

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Mario Guimont

Que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac autorise M. Jean-Jacques Bonenfant, maire a assisté au gala de l'entreprise qui aura lieux le 27 octobre 2018 à Témiscouata-sur-le-Lac.

Adopté à l'unanimité

Autres correspondances reçues :

- La ministre déléguée aux Transports annonce une bonification de 40 000\$ pour 3 années pour l'entretien des routes locales.
- Parc éolien Nicolas-Riou annonce d'importants revenus après seulement 6 mois d'opération. 600 000\$ sera distribué entre les 19 municipalité de la MRC de Témiscouata.
- Un avis d'infraction a été émis par la MRC suite a des travaux de remblai avec des blocs de bétons dans la rive du Lac Témiscouata
- Regroupement des municipalités contre les gaz de schiste, non retenue
- Une commandite de 50\$ a été octroyé au club des 50 ans et plus pour leur épluchette de blé d'inde
- Une commandite de 50\$ a été octroyé pour la fondation des maladies du cœur

6. DOSSIERS DU MAIRE

Remplacement de la directrice générale

- Le comité de sélection, sous la supervision de Mme Déa Cyr, conseillère en ressource humaine du Service Accès Emplois, a procédé aux entrevues de trois candidates, lesquelles avaient préalablement passé des test psychométriques et écrits en lien avec ce poste et selon notre profil recherché.

TRAVAUX DE VOIRIE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC NORD
RÉSOLUTION 2018-08-102-A

Considérant la réunion du comité de la voirie tenu le lundi 6 août 2018 et le rapport de l'ingénieur de la firme Tétra Tech pour la réfection du Chemin du Lac

Il est proposé par; Mario Guimont
Appuyé par; Yves Fontaine

Et résolu de faire des appels d'offre sur invitation pour effectuer les travaux prioritaires afin de régler la problématique d'évacuation de l'eau du Chemin du Lac nord

Adopté à l'unanimité

7. ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
RÉSOLUTION 2018-08-102

Considérant la réception de quelques curriculum vitae, le délai trop court et la période estivale, les membres du conseil ont convenu, le 3 juillet dernier, de lancer le processus de sélection avec les trois candidates.

Considérant qu'une personne a été retenue lors des entrevues par le comité de sélection. Mme Déa Cyr, conseillère en ressource humaine du Service Accès Emploi nous a conseillé pendant tout le processus pour l'embauche d'une directrice générale;

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Mario Guimont

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac à engager Madame Dominique Létourneau, pour occuper le poste de directrice générale et secrétaire trésorière.

Un contrat de travail a été signé par les parties et versé au dossier de l'employée.

Adoptée à l'unanimité

8. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
RÉSOLUTION 2018-08-103

Considérant le nouveau poste de Dominique Létourneau à titre de Directrice Générale de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac.

Considérant l'importance des accès pour mener à bien les tâches confiées

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Mario Guimont

Il est résolu que Madame Dominique Létourneau, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tous documents nécessaires au bon fonctionnement de celle-ci, particulièrement après des institutions financières et de tous organismes relevant et faisant affaires avec La Municipalité.

Adopté à l'unanimité

9. PROCURATION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS MINISTÈRES
RÉSOLUTION 2018-08-104

Considérant le départ de Mme Nancy Lévesque à titre de directrice générale;

Considérant que la nouvelle directrice Mme Dominique Létourneau doit avoir accès aux différents sites gouvernementaux pour la bonne marche de la municipalité;

Il est proposé par; Wilfrid Bérubé
Appuyé par; Mario Guimont

Et résolu de donner une procuration à Dominique Létourneau à titre de directrice générale pour agir au nom de la municipalité auprès des organismes gouvernementaux.

Adopté à l'unanimité

10. MODIFICATION À LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018
Résolution 2018-08-105

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
- Les frais liés à l'amélioration énergétique étant moindre que prévu

Il est proposé par ; Wilfrid Bérubé

Appuyé par ; Yves Fontaine

Et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- La municipalité approuve et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.
- La municipalité a décidé de transférer le montant restant de 39 000\$ dédié aux améliorations énergétiques, aux infrastructures municipales totalisant la somme de 106 000\$.

Adoptée à l'unanimité.

11. RÈGLEMENT MUNICIPAL AUTORISANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-01-273 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE 2018-08-106

Considérant, la tenue d'une élection générale le 5 novembre dernier;

Considérant que toute municipalité doit avant le 1^{er} mars 2018 adopter un code d'éthique réviser, qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

Considérant que l'actuel code d'éthique est conforme et à jour,

Il est proposé par : Mario Guimont
Appuyé par : Yves Fontaine

D'adopter le présent code d'éthique et de déontologie et cela sans modification.

Adopté à l'unanimité

**12. CHOIX DE L'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DU RANG 4/ROUTE DU MOULIN
RÉSOLUTION 2018-08-107**

Considérant le travail de la réfection des fossés du rang 4 et la route du moulin à effectuer

Considérant que notre politique de gestion contractuel du moment nous permet d'inviter des soumissionnaires, la municipalité a invité 4 contracteurs.

- Les Entreprises Rémy Bégin
- Martin Ouellet
- Joseph Dumont
- Émilien Ouellet

Il est proposé par : Wilfrid Bérubé
Appuyé par : Mario Guimont

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la soumission de Martin Ouellet pour l'ensemble des travaux.

Adopté a l'unanimité

**13.CONTRIBUTION POUR L'INSTALATION D'UNE AIR DE JEU POUR LA CDT
RÉSOLUTION 2018-08-108**

Considérant que la municipalité a reçu une demande de contribution pour la mise en place du terrain visant à l'installation d'un module de jeux.

Considérant que la CDT dépend de la municipalité pour la main d'œuvre et l'équipement approprié

Il est proposé par : Wilfrid Bérubé
Appuyé par : Yves Fontaine

Et résolu que la municipalité s'engage à contribuer en hommes et en matériaux pour la mise en place du terrain servant à accueillir lesdits jeux.

Adopté à l'unanimité

**14. EMPRUNT POUR LA RÉPARATION DU CAMION RÈGLEMENT 2018-276
RÉSOLUTION 2018-08-109**

Considérant l'approbation du règlement d'emprunt 2018-276 décrétant la permission de faire un emprunt de 26 342.00\$ par le service financier municipale du mamot

Il est proposé par : Wilfrid Bérubé

Appuyé par : Yves Fontaine

Que la municipalité effectue l'emprunt de 26 342.00\$ au près des services financier Desjardins au taux de 4.45% pour une période de 3 ans pour un remboursement mensuel de 783.01\$.

Que M. Jean-Jacques Bonenfant, maire et Mme Dominique Létourneau, directrice générale soit par la présente autorisé à signer les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Tenu selon le règlement en vigueur

17. CLÔTURE DE LA RÉUNION

A 20h35, il est proposé par Yves Fontaine de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Jacques Bonenfant
Maire

Dominique Létourneau
Secrétaire-trésorière